



## Conseil de sécurité

Distr. générale  
8 février 2011  
Français  
Original : anglais

---

### Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1718 (2006)

#### **Lettre datée du 3 février 2011, adressée au Président du Comité par la Représentante permanente du Nigéria auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur de faire tenir ci-joint au Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1718 (2006) concernant la République populaire démocratique de Corée le rapport présenté par le Nigéria sur l'application des résolutions 1718 (2006) et 1874 (2009) du Conseil de sécurité (voir annexe).

L'Ambassadrice,  
Représentante permanente  
(Signé) U. Joy Ogwu



**Annexe à la lettre datée du 3 février 2011 adressée  
au Président du Comité par la Représentante permanente  
du Nigéria auprès de l'Organisation des Nations Unies**

**Rapport présenté par la République fédérale du Nigéria  
sur l'application des résolutions 1718 (2006) et 1874 (2009)  
du Conseil de sécurité**

Le Gouvernement de la République fédérale du Nigéria est résolu à mettre en œuvre les résolutions 1718 (2006) et 1874 (2009) du Conseil de sécurité et s'engage à présenter un rapport au Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1718 (2006).

Le Gouvernement de la République fédérale du Nigéria a pris des mesures afin de diffuser les résolutions 1718 (2006) et 1874 (2009) auprès des ministères et des organismes publics concernés et prendra toutes les dispositions nécessaires pour garantir l'application de ces résolutions.

---